



## Demande d'explication de l'article 78-2 du cpp

Par **tisote**, le **16/02/2017** à **10:13**

Bonjour

Je dois préparer un devoir en droit pénal.

L'article 78-2-2 du cpp dit les opj et apj peuvent procéder aux contrôles d'identité prévus au septième alinéa de l'article 78-2, aux fins de recherche et de poursuite des infractions suivantes :

quand je lis l'article 78-2 du cpp je ne trouve pas le 7 eme alinéa.

Pour les alinéas du 78-2 sont :

- 1 - les opj
- 2 - sur réquisition
- 3 - l'identité
- 4 - dans une zone
- 5 - dans une zone
- 6 - l'identité
- 7 - ????????????????????

Pouvez vous m'aider

Merci